



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 24 mars 2022  
Convocation du : 18 mars 2022  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt-quatre mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZACK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Cristiane DELESTREZ ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT, Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETARE DE SEANCE** : Sophie TANGHE

DE22.038

**FINANCES**

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

**SUBVENTIONS SUPÉRIEURES A 23 000 EUROS - EXERCICE 2022**

*Autorisation - Approbation*



Diverses demandes de subvention de fonctionnement ont été présentées par les associations ou autres organismes pour l'année 2022.

Dans le cadre du vote du budget primitif, la dotation globale dédiée au tissu associatif a été adoptée.

Il s'agit maintenant d'individualiser les subventions allouées aux associations.

L'année 2021 a très fortement bouleversé le fonctionnement des associations locales. Certaines ont continué à fonctionner, prenant une part active dans la préservation du lien social pendant les périodes de confinement ou de restriction d'activités. D'autres ont partiellement voire totalement cessé leurs activités.

La Covid-19 a donc eu très logiquement, un impact sur les budgets de nos associations. Pour autant, force est de constater que chaque situation est différente d'une association à une autre.

Ainsi, afin de cerner au mieux ces situations individuelles ainsi que les besoins de financement pour l'exercice 2022 – tout aussi bousculé que 2021 – chaque association, quelle que soit sa taille et son niveau de subvention, sera reçue et/ou entendue individuellement pour faire un point d'étape. Les premiers rendez-vous ont d'ores et déjà été enclenchés.

Dans l'attente de ces rencontres et notamment pour les associations auxquelles la ville d'Armentières verse traditionnellement ses subventions mensuellement (ou la participation en Chèques Emplois Associatifs), ou avec lesquelles elle est liée par une convention d'objectifs, il est prévu, à ce stade de la procédure, de plafonner les montants à 90 % du montant perçu en 2020.

Les rencontres individuelles permettront d'ajuster, en cours d'exercice, le montant exact à verser en 2022, compte tenu de leur situation et de leurs besoins.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

<u>Nature Fonction</u>	<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant Perçu 2020</u>	<u>Montant Perçu 2021</u>	<u>Montant Proposé 2022</u>	<u>1<sup>er</sup> Trimestre 2022 déjà perçu</u>	<u>Solde proposé 2022</u>
6574/33	Le Vivat	377 441 €	346 781 €	339 697 €	70 770 €	268 927 €
6574/422	Centre Social Salengro	161 945 €	161 945 €	145 751 €	30 365 €	115 386 €
	Centre Social les 4 Saisons	174 730 €	174 730 €	157 257 €	32 762 €	124 495 €
6574/40	Club de lo- sirs Léo La- grange - subvention fonctionne- ment	227 190 €	227 190 €	204 471€	42 598 €	161 873 €
	Jeunesse Ath- létique Ar- mentiéroise (1)(plus 40 000€ d'avance sur subvention 2022) versés en 2021	87 804 € (1)	87 804 €	39 024 € (1)	6 463 €	32 561 € (1)
	- chèques em- ploi associa- tifs	23 000 €	23 000 €	20 700 €	4 313 €	16 387 €
	Société Muni- cipale de Gymnastique - subvention de fonction- nement	2 091 €	2 091 €	1 882 €	392 €	1 490 €
	- chèques em- ploi associa- tifs	31 000 €	31 000 €	27 900 €	5 813 €	22 087 €
	Sports Ou- vriers Armen- tiérois Basket (2) (plus 70 000€ d'avance sur subven- tion 2022) versés en 2021	108 153 € (2)	98 153 €	27 338 € (2)	2 779 €	24 559 € (2)

Ces subventions seront versées en neuf mensualités, de Avril à Décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versements ci-dessus.

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :**

- ❖ 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- ❖ 06 abstentions : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- ❖ 02 abstentions : groupe « Armentières en Tête ! »

**N'ont pas pris part au vote :**

**Pour Le Vivat :** Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Lahcem AIT EL HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Hans LANDLER.

**Pour le Centre Social les 4 Saisons :** Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Carole CASIER, Christiane DELESTREZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON

**Pour le Club de Loisirs Léo Lagrange :** Jean-Louis MERTEN

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,



**Bernard HAESBROECK**

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille